

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 26 (1912)

**Heft:** 2

**Artikel:** Armoiries de Mgr Abbet : comte-abbé de St-Maurice et évêque de Bethléem

**Autor:** Dubois, Fréd.-Th.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744666>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1590, denn in dieser Zeit waren die Schiller schon nach Tirol übergesiedelt, während gerade 1590 Herr Rudolf Schlecht-Schweisser Ratsherr wurde. Ihm hat wohl der Becher gehört und darf deshalb mit ziemlicher Sicherheit als Basler Goldschmiedearbeit angesehen werden. Um das Gefäss besser als Becher gebrauchen zu können, ist der Kopf des Tieres abnehmbar. Ein späterer, vielleicht weniger trinkfähiger Besitzer, liess in den Tierkörper einen kleinen silbernen Becher einsetzen. Dieser trägt das Meisterzeichen des Basler Goldschmiedes J. F. Brandmüller (gest. 1734).

Ein Stammbaum der Familie Schlecht, die 1757 erloschen ist, dürfte nicht ohne Interesse sein, da die von Tonjola beschriebenen Grabsteine zu St. Peter sämtlich untergegangen sind und ausser einigen gemalten Wappen und dem Trinkbecher nichts weiteres von dieser Familie bis auf unsere Zeit erhalten geblieben ist.

**Wappen.** Schild: links schräg geteilt; oben in blau ein aus dem Spalt hervorwachsendes weisses Einhorn mit rotem Horn; unten von gelb und blau dreimal schräg geteilt. Helmzier: wachsendes Einhorn (wie im Schild) zwischen einem blauen und einem gelben offenen Horn. Helmdecke: blau und gelb.



Fig. 21  
Wappen der Schlecht nach Hieron.  
Vischers Wappenbuch, Band I.

## Armoiries de Mgr Abbet, comte-abbé de St-Maurice et évêque de Bethléem.

Par Fréd.-Th. Dubois.

Peu de temps après la mort de Mgr Paccolat, abbé de St-Maurice et évêque de Bethléem, le Chapitre de la royale abbaye de St-Maurice d'Agaune se réunit pour lui choisir un successeur.

Le choix des chanoines de St-Maurice tomba sur Joseph Abbet, de Vollèges, prieur de l'abbaye. Cette candidature fut présentée au St-Siège, dont l'abbaye relève directement. Le pape Pie X approuva ce candidat et nomma M. le prieur Abbet, abbé de St-Maurice et évêque de Bethléem, par bulle daté du 24 juillet 1909. Le sacre du nouvel évêque eut lieu le 19 septembre de la même année.

Nous voulons reproduire et expliquer ici les armoiries dont ce nouvel abbé se sert pour timbrer ses pièces officielles depuis qu'il est monté sur le siège abbatial.

Ces armes portent écartelées les armes de l'abbaye et celle de l'évêché de Bethléem avec les armes personnelles de Mgr Abbet en abîme.

Aux quartiers 1 et 4 sont les antiques armoiries de St-Maurice : *de gueules à la croix treflée d'argent*, au 2 et 3 : *d'azur à l'étoile de Bethléem d'argent*.

Voici un rapide historique de l'évêché de ce nom que nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Bourban.

Cet évêché est une institution née des Croisades.

Tancrede, avec ses Normands, s'empara de Bethléem le 7 juin 1099. Les Croisés, avec tout ce qui leur restait de forces, poussaient activement l'attaque de Jérusalem. Le 15 juillet 1099, la ville sainte était conquise. Godefroy de Bouillon, proclamé roi, se réserva de ne porter que le titre de baron du Saint-Sépulcre.

Baudouin, le successeur de Godefroy, fut le premier roi des Latins. Il se fit sacrer dans l'église de la Nativité de Notre-Seigneur, à Bethléem. Un Chapitre de chanoines de saint Augustin, gouverné par un prieur, desservait la basilique. En souvenir de son sacre, de concert avec le Pape Pascal II, Baudouin fonda, en 1110, l'évêché de Bethléem. Les rois de Jérusalem devaient, à l'avenir, être sacrés par l'évêque de Bethléem dans l'église de la Nativité de Notre-Seigneur. Dès ce moment, les évêques de cette ville jouèrent un rôle important dans les Croisades. Souvent légats des Papes, sur les champs de bataille de l'Orient, ils portaient, comme étendards des croisés, les instruments de la Passion de Notre-Seigneur. Les peuples reconnaissants leur avaient fourni d'immenses ressources en Palestine et en Europe<sup>1</sup>.

Les évêques de Bethléem possédaient soixant-seize paroisses et trente-cinq hôpitaux dans cinquante diocèses de l'Italie; ils avaient une église, un hôpital et un Chapitre à Clamecy, dans le comté de Nevers; et un Chapitre et deux couvents à Londres.

Au déclin des Croisades, les Dominicains eurent une large part dans les œuvres de missions de l'Orient latin; et pendant près de deux siècles, les évêques de Bethléem furent, à quelques exceptions près, des Dominicains.

Les évêques de Bethléem avaient fondé, pour le service des œuvres de charité et de civilisation, un Ordre célèbre au moyen âge, celui des Frères Bethléemites.

En 1238, Gérold de Lausanne, patriarche de Jérusalem, intervint auprès du Chapitre de Bethléem pour l'élection d'un nouvel évêque. Adhémar Fabri, le père du droit genevois, l'auteur des *Franchises* aux allures si ouvertement démocratiques, fut nommé évêque de Bethléem par le pape Urbain V, le 13 novembre 1363, et garda ce titre jusqu'à sa promotion à l'évêché de Genève.

Pendant le schisme d'Occident, il y eut deux séries d'évêques de Bethléem : la série italienne et la série française. A l'extinction du schisme d'Occident, la série française subsista seule avec sa petite cathédrale, à Clamecy, dans le comté de Nevers, possédant une juridiction indépendante, enclavée dans le diocèse

---

<sup>1</sup> *Histoire de l'évêché de Bethléem*, par Louis Chevalier-Lagenissière. Paris et Nevers, 1872. — Comte Riant, *Etudes sur l'histoire de l'Eglise de Bethléem*, tome I. Gênes, 1888. Tome II, publié d'après les notes de l'auteur par Ch. Kohler. Paris, 1896.

d'Auxerre. Les rois de France avaient placé les évêques de Bethléem sur le même rang de privilèges que les évêques du royaume. Les titulaires résidaient habituellement à la cour de France. A la Révolution, l'évêque fut exilé en Angleterre.

Au Concordat de 1801, Pie VII, donnant une nouvelle délimitation aux diocèses de France, supprima purement et simplement l'évêché de Bethléem.

Par le mariage de Charlotte de Lusignan, reine de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, avec Louis de Savoie, le titre de roi de Jérusalem entra dans la Maison de Savoie.

Lors d'un pèlerinage que Charlotte de Lusignan fit en juillet 1462 à l'abbaye de St-Maurice, elle y rencontra les mandataires du duc de Savoie Charles I<sup>er</sup> et remit entre leurs mains un acte par lequel elle instituait ce prince, héritier du trône dont elle descendait. Charles I<sup>er</sup> et ses successeurs, les ducs de Savoie, puis les rois de Sardaigne, portèrent toujours dès lors le titre de roi de Jérusalem.

La Maison de Savoie gardait jalousement ce titre. A travers les siècles, elle avait été la protectrice et la bienfaitrice de l'abbaye de St-Maurice et de l'église des martyrs thébéens. St-Maurice était son patron et celui de la Savoie.

Le roi Charles-Albert se rappelant les relations qui existaient entre les rois de Jérusalem et les évêques de Bethléem, consécuteurs de ces rois de l'Orient latin, et aussi la table d'or que l'abbaye de St-Maurice avait fournie à Amédée III pour la croisade, voulut honorer ce nom de Bethléem si étroitement uni au souvenir du royaume de Palestine. Dans ce but il demanda au pape Grégoire XVI de rétablir l'évêché de Bethléem *in partibus infidelium*, et de le donner à perpétuité aux abbés de l'abbaye de St-Maurice.

Le roi voulait ainsi témoigner son attachement à cette antique abbaye dont l'histoire est si intimement liée à celui de sa maison. Un de ses prédécesseurs, le roi Victor-Amédée II avait accordé en 1728 par lettres-patentes le titre de chevalier de l'Ordre de St-Maurice et Lazare à l'abbé de St-Maurice et à tous ses successeurs.

Le Pape Grégoire XVI accéda d'autant plus volontiers au désir du roi Charles-Albert, que sortant lui-même d'un ordre religieux, il s'intéressait spécialement à cette abbaye et désirait lui donner le plus d'autonomie possible.

Par lettre apostolique du 3 juillet 1840, le pape déclara donc que l'abbé gouvernant alors le monastère serait élu évêque *in partibus* de Bethléem, et que désormais tous les abbés canoniquement élus, par le fait même de leur élection, seraient *in perpetuum* évêques *in partibus* de Bethléem. La lettre indique bien que ce n'est pas là une faveur personnelle, mais bien une institution. Le pape établissait l'égalité hiérarchique entre l'abbé et son Chapitre et l'évêque du diocèse. Il accordait de nouvelles lettres apostoliques le 5 août suivant, conférant aux abbés de St-Maurice la dignité de *prélats domestiques* du Souverain Pontife, et aux chanoines de l'abbaye les mêmes privilèges qu'aux chanoines de cathédrale: ils peuvent se revêtir de la *cappa magna*, habillement réservé aux prélats; le nombre des chanoines honoraires est fixé à douze et la nomination des six premiers est réservée à la cour de Rome.

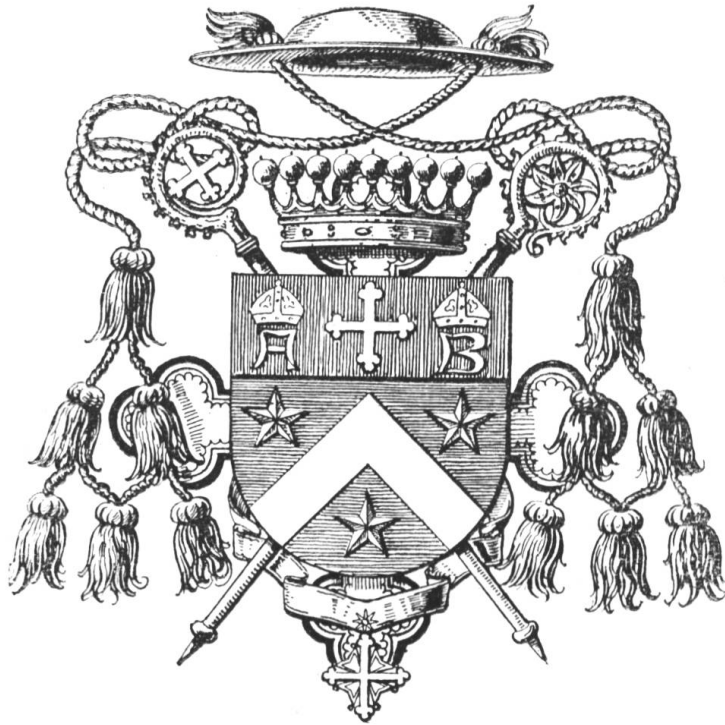


Fig. 22

Armoiries de Mgr Etienne II Bagnoud  
Comte-abbé de Saint-Maurice d'Agaune, LV<sup>e</sup> évêque de Bethléem.  
Chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal des Saints Maurice et Lazare.

L'abbé alors en charge était Mgr Bagnoud († 1888), il eut pour successeur Mgr Paccolat († 1908)<sup>1</sup>. Après la mort de ce dernier, l'évêché de Nevers, par mémoire adressé au Tribunal de la Congrégation consistoriale, présidée par le pape, réclama le titre d'évêque de Bethléem pour les évêques de Nevers, revendiquant une possession de six siècles découlant du fait, que l'ancienne église cathédrale de Bethléem se trouvait dans les limites du diocèse.

Il fut démontré dans la défense que l'église cathédrale des évêques de Bethléem était restée longtemps en Palestine et qu'après l'émigration forcée des évêques en Occident, l'église cathédrale de Bethléem, quoique située dans le diocèse de Nevers, avait été, tant que l'institution resta vivante, enclavée dans le diocèse d'Auxerre et qu'il n'y avait, par conséquent, point six siècles de prescription, mais pas même un jour; qu'au surplus, les droits de l'abbaye de St-Maurice étaient basés sur des documents authentiques, sur une institution solennelle et perpétuelle de Grégoire XVI, et que l'abbaye épiscopale avait bien mérité de l'Eglise et de la patrie.

Une décision du pape Pie X, en Tribunal consistorial, vint corroborer en faveur de l'abbaye de St-Maurice, pour le présent et pour l'avenir, l'institution solennelle de Grégoire XVI.

---

<sup>1</sup> Nous avons étudié les armes de ces deux abbés dans l'article: *Les armoiries des abbés de St-Maurice, évêques de Bethléem*, paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 1908 de laquelle nous reproduisons ici les clichés des fig. 22, 23 et 24, qui nous ont été aimablement prêtés par l'abbaye de St-Maurice.

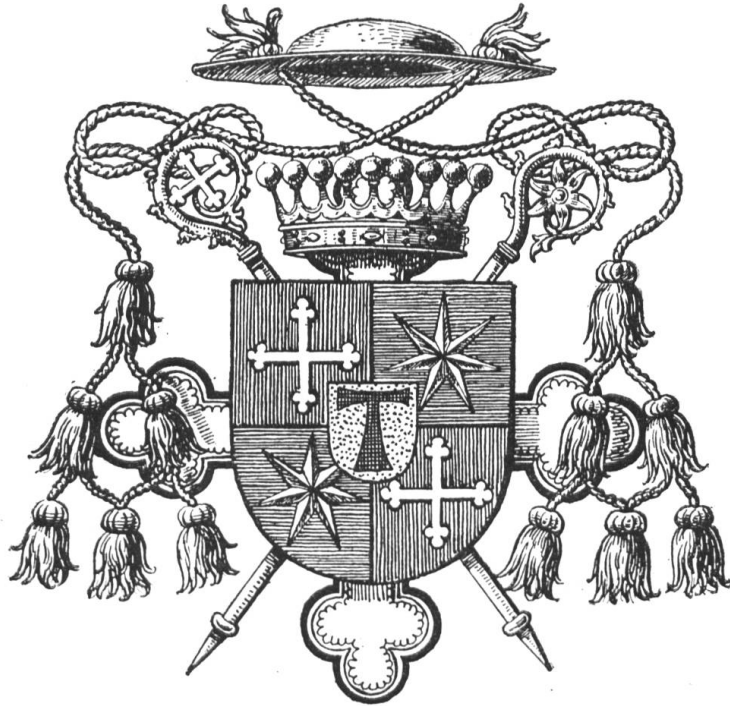


Fig. 23  
Armoiries de Mgr Joseph Paccolat  
Comte-abbé de Saint-Maurice d'Agaune, LVII<sup>e</sup> évêque de Bethléem.

Par bulle du 24 juillet 1909 Mgr Joseph Abbet, élu par le Chapitre de St-Maurice, était crée évêque de Bethléem.

Les armes de cet évêché portent l'étoile à sept rais apparue aux rois mages, et qui figure déjà sur des sceaux du XIII<sup>e</sup> siècle.

Nous reproduisons ici (fig. 24) d'après Chevalier-Lagénissière<sup>1</sup>, un fragment du contre-sceau de Hugues de Curcis, 12<sup>e</sup> évêque de Bethléem, apposé à un acte de 1293. Il porte l'étoile à sept rais dans un encadrement gothique et le commencement de la légende: VIDIMVS STELLAM . . . . qui doit se lire et se compléter ainsi: *Vidimus setellam ejus in Oriente*, selon la parole des rois mages, tirée de l'Evangile selon St-Mathieu, ch. II, v. 2, annonçant la triomphante nouvelle de la naissance à Bethléem de notre Seigneur Jésus-Christ.



Fig. 24  
Contre-Sceau de  
Hugues de  
Curcis.  
XII<sup>e</sup> évêque de  
Bethléem  
(acte de 1293).

Certains héraldistes prétendent qu'en écartelant les armes de St-Maurice et de Bethléem, on doit placer ces dernières au premier quartier, parce que hiérarchiquement parlant les armes d'un évêché auraient la priorité sur celles d'une abbaye. Mais à l'abbaye on a préféré garder les armes de St-Maurice au premier quartier, car elles ont la priorité de l'ancienneté de fondation. Le titre d'évêque de Bethléem n'a été donné que récemment et en outre l'abbé de St-Maurice est abbé effectif, tandis qu'il n'est qu'évêque titulaire de Bethléem.

Sur ces deux armoiries écartelées nous trouvons en cœur les armes de Mgr Abbet (fig. 25): *D'or à trois pals de sable au chevron de gueules brochant sur le tout et chargé d'une étoile du premier.*

<sup>1</sup> Histoire de l'évêché de Bethléem.



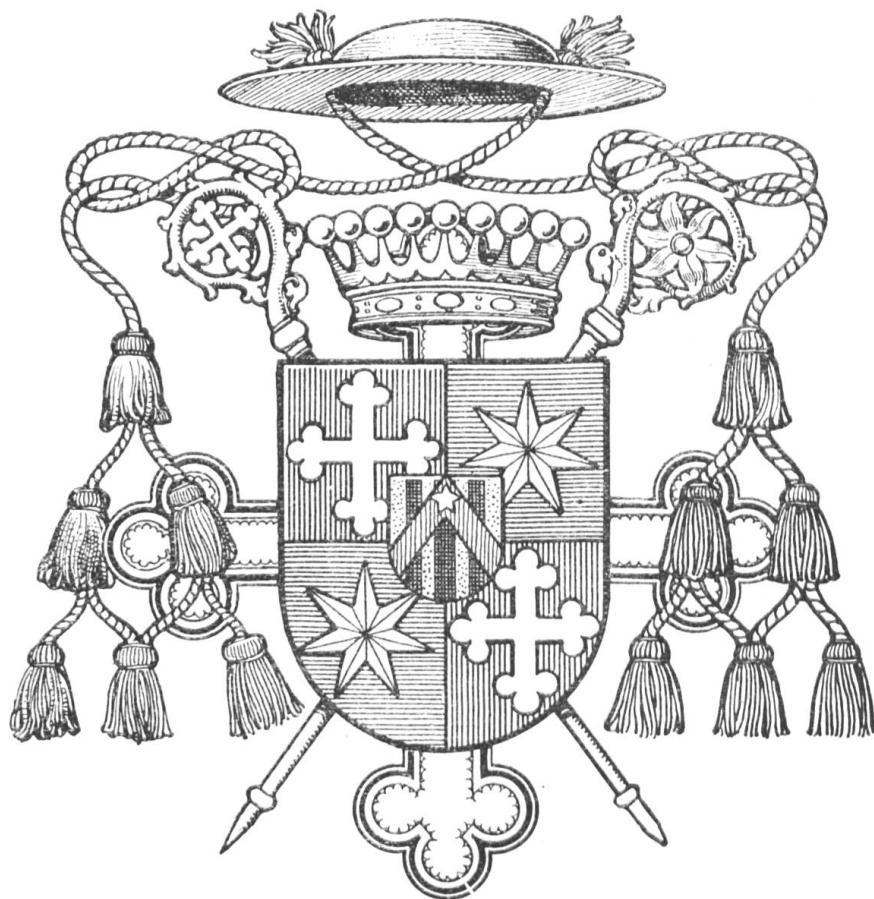


Fig. 25

Armoiries Mgr Joseph Abbet.

Comte-abbé de St-Maurice d'Agaune, LVII<sup>e</sup> évêque de Bethléem.

Mgr Abbet appartient à une vieille famille valaisanne bourgeoise de Vollèges dans la vallée d'Entremonts, où elle est fixée depuis plusieurs siècles. Comme son prédécesseur il a pris pour armes une ancienne marque dont sa famille, suivant l'usage en Valais, s'est servie de tout temps pour marquer tout les objets qui étaient sa propriété. Elle est composée de trois petits traits verticaux et d'un chevron placé entre le second et le troisième trait. Les trois traits ont été traduits sur les armes de Mgr Abbet par trois *pals* et on leur a donné pour émail le *sable*, qui est leur couleur naturelle, car ces marques sont toujours reproduites sur le bois au moyen d'une marque à feu. Pour le champ on a choisi l'or plutôt que l'argent pour ne pas répéter le métal, qui se trouve déjà sur les autres pièces de l'écartelure.

Le chevron a été placé sur le tout et afin qu'il se détache mieux sur les pals, on lui a donné un émail différent et l'on a choisi le gueules, la couleur de St-Maurice.

Suivant une vieille tradition la famille Abbet serait originaire du pays de Neuchâtel, d'où un rameau serait venu s'établir en Valais au moment de la Réforme pour garder la foi catholique. La branche neuchâteloise de la famille Abbet ou Abet, qui existe toujours, porte suivant l'armorial de L. Benoit<sup>1</sup> les armes

<sup>1</sup> Armoiries de familles neuchâteloises tirées du manuscrit du Capitaine Louis Benoit fils, publiées, dessinées et autographiées par Maurice Trippet et Jules Colin. Neuchâtel. 1891.

suivantes: *De gueules à un A. et un B. d'argent, accompagnés en pointe d'une étoile d'or.* Mgr Abbet a voulu rappeler l'origine commune des deux familles en prenant l'étoile de la branche neuchâteloise que l'on a placée sur le chevron.

Les armoiries de l'abbé de St-Maurice sont placées, selon un usage ancien, sur une croix treflée, qui leurs sert de soutien. Les crosses épiscopale et abbatiale sont posées en sautoir derrière la croix.

Comme évêque de Bethléem l'abbé de St-Maurice a la juridiction épiscopale sur les paroisses de Salvan-Vernayaz, Finhaut, Choex, Lavey et St-Maurice avec les chapelles de l'Hopital et de Vérolliez.

L'écu est surmonté du chapeau épiscopal avec ses trois rangs de houppes.

Sur l'écu est posé la couronne comtale. Les abbés de St-Maurice ont été créés comtes par le roi Victor-Amédée III, qui conféra ce titre par lettres patentes du 29 décembre 1782 à Georges Schiner (abbé de 1764 à 1794) et à tous les abbés qui lui succèderaient, sans aucune réserve, ce titre étant attaché à la dignité abbatiale.

La devise de Mgr Abbet est: *In caritate.*

## Die Wappen in der Sakristei der Stadtkirche in Winterthur 1493.

Von Kaspar Hauser.

(Fortsetzung).

(Mit Tafel VI).

### Die Wappeninhaber.

#### 1. Erhart von Hontzikon (Ostseite).

Offrion Meier, Hans Ramensperg, schulthes, Heiny Sultzer.

Die Herren von Hunzikon nahmen ihren Ursprung vom Orte Hunzikon, südöstlich von Wängi, Kanton Thurgau. Im Jahre 1314 lebte Heinrich von Hunzikon, Bürger in Winterthur, der auch noch für 1347 urkundlich beglaubigt ist<sup>1</sup>. Das Winterthurer Jahrzeitenbuch nennt ihn armiger; dieses Geschlecht gehörte somit zum niedern Adel; es war Österreich stets treu ergeben. Im Jahre 1352 war Johann von Hunzikon, Bürger in Winterthur, Inhaber österreichischer Lehen (1361) und Kleiner Rat 1368<sup>2</sup>. Die Brüder Heinrich und Johann verkauften 1381 Güter am Düppweg (Deutweg); der letztere war Chorherr auf dem Heiligenberg bei Winterthur und erlangte auf eine Empfehlung des Herzogs Leopold hin die

<sup>1</sup> Zürich. UB. IX, Nr. 3284; Konst. Reg. II S. 211 Nr. 4821; im Zürcher UB. IX, 1312 II. 11., ein Cünrat der Hunzyckoner (?), burger zü W.

<sup>2</sup> Quell. z. Schw. Gesch. Bd. XV 1. S. 478.